|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE  *Travail- Liberté-Patrie* |
|  |  |  |

 **Conseil des droits de l’homme**

**36ème Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)**

**Du 02 au 13 novembre 2020**

**Examen du rapport de la Libye**

**Déclaration de la délégation togolaise**

 *Genève, le 11 novembre 2020*

 *(9h-12h30)*

**Madame la présidente,**

La délégation togolaise souhaite la cordiale bienvenue à la délégation libyenne à cet Examen Périodique Universel (EPU).

Le Togo salue les progrès récents sur la voie de la paix et de la stabilité en Libye qui s’illustrent notamment par la signature, le 23 octobre 2020 à Genève, sous l’égide des Nations Unies, d’un accord de cessez-le-feu entre les belligérants. Il est crucial pour toutes les parties prenantes de continuer d’œuvrer au respect de cet accord, qui demeure un facteur déterminant pour l’amélioration de la situation humanitaire ainsi que des droits de l'homme en Libye.

Dans le cadre du présent Examen, le Togo souhaite formuler les recommandations suivantes à la Libye :

1. Adopter des mesures pour prévenir et combattre les violences et les discriminations à l’égard des travailleurs migrants et des membres de leur famille, en particulier ceux d’Afrique subsaharienne,
2. Engager des mesures énergiques contre les passeurs, les trafiquants, les marchands d’esclaves, et toutes les personnes ou groupes qui exploitent les travailleurs migrants ou soumettent ceux-ci au travail forcé, y compris à la prostitution et à l’exploitation sexuelle,
3. Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

La délégation togolaise souhaite plein succès à la Libye dans la mise en œuvre des recommandations issues du présent Examen.

**Je vous remercie**